

des Affaires extérieures», sous l'autorité du secrétaire d'État, le sous-secrétaire d'État occupant le rang de sous-chef permanent du département. La désignation du ministère indiquait qu'il devait s'occuper des relations du Canada avec les autres gouvernements au sein de l'Empire britannique comme avec les puissances étrangères, mais sa création ne comportait pas de changement constitutionnel. En 1912, le département était placé sous l'autorité immédiate du premier ministre qui détenait aussi le portefeuille du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette situation durait jusqu'en 1946, année où un secrétaire d'État distinct était nommé pour s'occuper exclusivement des affaires extérieures.

Le service a débuté avec un personnel restreint, formé du sous-secrétaire et de six commis, auquel se sont ajoutés un sous-secrétaire adjoint en 1912 et un conseiller juridique en 1913. Avant l'établissement du ministère, un haut-commissaire représentait officiellement le Canada à Londres (depuis 1880) et un commissaire-général en France (depuis 1882). Les dernières années du XIX^e siècle, la représentation à l'extérieur comprenait aussi des commissaires du commerce et des agents d'immigration. Aucun de ces fonctionnaires, cependant, ne faisait partie du corps diplomatique. Les négociations avec les pays étrangers s'effectuaient par l'intermédiaire du *Foreign Office* britannique et les rapports avec les autres parties de l'Empire, par le *Colonial Office*, des représentants du Canada prenant fréquemment part aux négociations. Les autorités diplomatiques et consulaires britanniques s'occupaient des intérêts du Canada à l'étranger et toute communication du Canada à d'autres gouvernements se faisait par l'entremise du gouverneur général.

L'affirmation progressive de l'autonomie du Canada dans les questions internationales et l'importance croissante de son rôle à l'extérieur ont rendu inévitable l'expansion des services et de la représentation. Après 1920, la conviction se faisait de plus en plus forte que les intérêts du Canada ne pourraient plus, sans inconvénient, être servis par les autorités diplomatiques et consulaires britanniques et le ministère se transformait peu à peu en un organisme capable d'assurer lui-même la conduite des relations extérieures du Canada. En 1921, le Bureau du haut-commissaire à Londres lui est subordonné. En 1925, un conseiller canadien a été envoyé à Genève pour représenter le Canada aux conférences et assemblées de la Société des Nations et pour tenir le gouvernement au courant de l'activité de la Société et du Bureau international du Travail. Un an plus tard, un ministre canadien a été nommé à Washington.

L'accord intervenu lors de la Conférence impériale de 1926, aux termes duquel le gouverneur général cesse de représenter le gouvernement britannique pour devenir uniquement le représentant personnel du Souverain, marque un grand pas en avant. Deux changements s'ensuivent: comme le gouvernement britannique n'avait plus de représentant au Canada, il a nommé un haut-commissaire à Ottawa en 1928; et, à partir du 1^{er} juillet 1927, les lettres du *Dominions Office* à Londres et celles des gouvernements étrangers ont été adressées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et non plus au gouverneur général.

En 1928, l'ancien commissaire-général à Paris a été nommé ministre en France et en 1929, une légation a été ouverte à Tokyo. À peu près au même temps, les États-Unis, la France et le Japon ont établi des légations à Ottawa. La crise économique des années 1930 a interrompu l'expansion du ministère. Les étapes suivantes sont l'envoi, par la Belgique, d'un ministre à Ottawa en 1937 et l'établissement, en 1939, de légations canadiennes en Belgique et aux Pays-Bas.

L'éclatement de la Seconde Guerre mondiale a souligné la nécessité d'avoir des contacts plus étroits et plus directs avec les autres gouvernements du Commonwealth, avec les gouvernements alliés et avec certains autres gouvernements étrangers. Le lendemain de la déclaration de guerre indépendante par le Canada, le 10 septembre 1939, le gouvernement canadien a annoncé qu'il enverrait des hauts-commissaires en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Irlande et que ces gouvernements ont répondu par un geste semblable. La nomination, en 1941, d'un haut-commissaire à Terre-Neuve confirmait l'importance que ce territoire revêtait pour la défense du Canada. La même année, en vertu d'une entente réciproque, le Canada a nommé des ministres en